

**MINISTERE DE LA CULTURE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
ARRETE**

*portant classement au titre des monuments  
historiques du site archéologique de Sainte-Sigolène  
à Lagrave (Tarn)*

**Le Ministre de la Culture**

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, notamment son article 2, ensembles les textes qui l'ont modifiée et complétée ;

VU le décret n° 84-1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de région, une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Midi-Pyrénées entendue, en sa séance du 20 décembre 1991 ;

La commission supérieure des monuments historiques (6ème section) entendue, en sa séance du 24 mai 1993 ;

VU la demande et l'accord de la municipalité de Lagrave en date du 4 mars 1989 ;

Considérant l'intérêt historique et archéologique de cette crypte et de cette nécropole, rare exemple d'un type d'ensemble associant une nécropole en sarcophages autour d'une confession du Haut-Moyen-Age au décor intérieur peint ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1ER** : Sont classés parmi les monuments historiques la crypte de Sainte-Sigolène et la nécropole du Haut-Moyen-Age environnante, ainsi que le sol et le sous-sol pouvant renfermer des vestiges archéologiques, situées sur les parcelles n° 762, 763, 765 d'une contenance respective de 23 a 36 ca, 17a 11 ca et 13 a 39 ca figurant au cadastre de Lagrave (Tarn), section ZA, et appartenant :

- pour la parcelle 76222 à la commune depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 ;

- pour la parcelle 763 conjointement à M. CABOT Pierre, René, né le 17 décembre 1935 à Rivoli (Algérie), chef d'atelier, et à son épouse née VALERY Marie-Claude, Bernadette le 3 avril 1940 à LISLE SUR TARN (Tarn) demeurant ensemble au lieudit Garriguettes à LAGRAVE (Tarn).

Les intéressés en sont propriétaires par acte passé devant Maître LAUZERAL, notaire à CADALEN (Tarn), le 10 novembre 1973. et publié au bureau des hypothèques d'Albi (Tarn), le 15 novembre 1973, volume 2476 n° 28.

- pour la parcelle 765 à la commune par acte passé devant Maître LAUZERAL, notaire à CADALEN (Tarn), le 16 octobre 1965 et publié au bureau des hypothèques d'Albi q(Tarn) le 18 novembre 1965, volume 1530, n° 73.

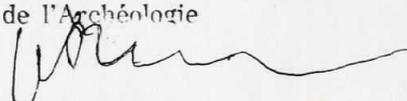
**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié à la conservation des Hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

**ARTICLE 3 :** Il sera notifié au préfet du département du Tarn et aux propriétaires, qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le

18 FEV. 1994

Le Sous-Directeur  
de l'Archéologie

  
Wanda DIEBOLT